

# Programme de récupération des actifs de Xerox

## Modifications apportées au Programme à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Xerox offre un programme de retour et de recyclage au Canada qui simplifie la façon dont les clients peuvent recycler le toner et les fournitures, renforçant ainsi les efforts de l'entreprise pour éviter que des millions de livres de déchets ne se retrouvent dans les sites d'enfouissement. Chaque année, plus de 1,2 million de consommables usagés sont retournés par les clients de Xerox Canada.

Xerox Canada a conclu un partenariat avec le groupes d'entreprises de Purolator, Covanta, E-Cycle et SCI qui gèrent le réseau de recyclage et de retour pour le compte de Xerox. Le programme de récupération d'actifs (EARP) est avantageux pour nos clients et l'environnement en optimisant la réutilisation et le recyclage des consommables et en minimisant les coûts de transport (empreinte carbone), et la mise au rebut.

Bien que Xerox Canada s'efforce de garantir le plus haut niveau de satisfaction de la clientèle, nous devons également équilibrer les coûts croissants pour maintenir ce programme. Nous allons donc appliquer les modifications suivantes au programme EARP à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- **Réduction des retours non admissibles (articles qui ne peuvent pas être remis en état)**  
Les clients doivent se reporter à la liste des articles retournés affichée sur notre site Web et ne renvoyer que les articles conformes. Les articles ne figurant pas sur notre liste de retours peuvent donner lieu à des frais de service. Les clients sont encouragés à recycler localement les articles non conformes.
- **Amélioration des retours groupés en acceptant seulement les Boîtes Éco – éliminant ainsi les retours d'articles individuels**  
Tous les clients doivent regrouper leurs retours et utiliser les Boîtes Éco fournies par Xerox. Les retours d'articles individuels peuvent donner lieu à des frais de service :
- **Élimination des retours d'articles d'une autre marque que Xerox (sauf pour les clients des MPS)**  
Les articles d'une autre marque que Xerox ne peuvent pas être remis à neuf par Xerox et, par conséquent, les clients sont invités à les retourner dans le cadre des programmes OEM ou à les recycler localement. Tout article d'une autre marque reçu donnera lieu à des frais de manutention de 25 \$ par retour.
- **Réduction du service dans les régions éloignées**  
Les clients situés en dehors du réseau de Purolator (Postes Canada dans le passé) ne seront plus en mesure d'acquérir des Boîtes Éco, de générer des étiquettes de retour ou de planifier une cueillette dans le cadre du programme EARP. Les retours de ces clients seront acceptés si ces derniers en assument les frais, sinon Xerox les encourage à recycler les articles sur place.

Xerox Canada vous remercie, cher client, de faire votre part en contribuant à un avenir plus respectueux de l'environnement.